



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 6 avril 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3-7

2^{ème} REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE MONTBERON

L'an deux mille neuf, le six avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du trente et un mars deux mille neuf, convoquée le vingt-cinq mars deux mille neuf.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique GUILLOT René MERONO Claude RAYNAL Claude	SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
VALETTE François-Régis	
MURETAIN	
COLL Jean-Louis CASSAGNE Jean-Claude	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	DAUVEL Philippe
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
SAINTE-MARIE Alain	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

FILLOLA Alain, représenté par M. MERONO
REME Jean-Michel, représenté par M. VALETTE
GUTH Catherine, représentée par M. COLL
MOYET Jean-Louis, représenté par M. GUILLOT
DUPLANTE Pierre, représenté par M. SAINTE-MARIE

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BELLOUBET Nicole
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CHARLES Danielle
COHEN Pierre
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
CUJIVES Romain

De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FONTES André
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GERMAIN Louis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GUERIN Philippe
LANGE Régine
LOZANO Guy

MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
MORIN Etienne
PARDILLOS José
PY Dominique
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASETA Jean-Baptiste
COHEN Jacques
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier

FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
GRIMBERT Georges
GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian

MICHEL Frances
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU GUY
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 16	Votants : 21
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21

La commune de Montberon est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 12 décembre 2008, elle a notifié au SMEAT, conformément aux articles L 123-8, L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 5 janvier 2009 au 5 février 2009 inclus.

Le projet de 2^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Montberon a pour objet de reclasser en zone d'urbanisation future (AU0) une parcelle aujourd'hui non équipée inscrite, lors de l'élaboration du PLU, en zone U2 à vocation d'habitat de faible densité, suite à une erreur de repérage du bâti. La parcelle limitrophe également non bâtie sera également transférée en zone AU0, afin de réaliser, à plus long terme sur ce secteur, un aménagement d'ensemble. La réduction de la zone U2 couvre une superficie d'environ 3 000 m².

Cette révision simplifiée qui est conforme à l'économie générale du PLU est compatible avec le Schéma Directeur valant SCoT.

Il est à noter que le secteur faisant l'objet de la révision simplifiée est concerné par la réalisation d'une nouvelle liaison verte en milieu rural inscrite au Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de 2^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Montberon :

- en rappelant que les aménagements futurs qui seront réalisés sur cette partie du territoire communal (zone AU0) devront intégrer la réalisation des liaisons vertes telles que définies au SDAT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 2^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Montberon, en rappelant que les aménagements futurs qui seront réalisés sur cette partie du territoire communal (zone AU0) devront intégrer la réalisation des liaisons vertes telles que définies au SDAT ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Montberon et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 10 avril 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN